

Image not found or type unknown



## Sucession enfant sous curatelle

Par **jppc**, le **24/01/2016** à **16:23**

je suis marié et nous avons 2 filles dont une sous curatelle renforcée. Nous avons une donation au dernier vivant. Personnellement j'ai un appartement en indivision avec un frère et une sœur. Dans le couple deux appartements. Nous avons tout les 2 60 ans. Pour que ma fille qui est sous curatelle, sans lésée mon autre fille, qu'est ce qu'il est possible de faire pour que plus tard elle n'est pas de problème financier?